

## Formalités administratives

---

### Inscription à l'AFSCA

---

- Voir document sur internet:
- Détention seule d'abeilles: inscription depuis 2006
- Ajoutez-y le miel
- Choisir formule adéquate: hobby
- (moins de 24 ruches de production)

## Cliquez sur introduction ou enregistrement

The screenshot shows the AFSCA website interface. At the top, there is a search bar and language options for 'Français' and 'Néerlandais'. The main header displays 'AFSCA Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire'. A navigation menu on the left includes 'Accueil', 'A propos de l'AFSCA', 'Contact', and 'Professionnels'. The 'Professionnels' menu is expanded, showing sub-items like 'Agréments, autorisations et enregistrements', 'Autocontrôle', 'Check-lists "Inspections"', 'Denrées alimentaires', 'Exportation pays tiers', 'Financement de l'Agence', 'Importation pays tiers', 'Laboratoires', 'Législation', 'Notification obligatoire', and 'Production animale'. The main content area is titled 'Apiculture' and features a photograph of a bee on a flower. To the right of the image are four links: 'Introduction', 'Santé animale - abeilles', 'Miel', and 'Assistants apicoles'. A small information box on the right states: 'Les textes législatifs réglementaires dans leur forme consolidée sont accessibles notamment sur le site du Moniteur belge.'

## En résumé

- Sur le site de l'afsca:
- Introduction ou accueil ou moteur de recherche
- Professionnels
- Agréments
- Modèle de formulaire
- Liste d'activités (page 8) codes, ne pas oublier le oui ou le non page 3
- En cas de difficultés, téléphonez-leur
- Attention: vente en magasin!!!

## conseils

---

- Vous débutez: suivez un cours d'initiation dans votre région, ce n'est pas du temps perdu!
- Procurez-vous le GBPA: Guide de bonnes pratiques apicoles. Si vous déclarez suivre ce guide les contrôles éventuels seront simplifiés

## La tva.

---

- Élevage d'abeilles, production de miel et de cire:
- IL N'EST PAS NECESSAIRE DE PASSER PAR UN GUICHET DE LA BANQUE DES ENTREPRISES
- L'administration de la TVA vous donnera ce n° (ordinaire ou franchisé)
- GRATUITEMENT

## La T.V.A.

---

- Laquelle choisir?
- TVA ordinaire: déclaration mensuelle ou trimestrielle
- Factures obligatoires: montant htva et tva
- Facturier des entrées
- Formalités comptables: registre des entrées et registre des sorties
- Possibilité de récupérer la tva des

## La TVA avec franchise

---

- Chiffre annuel des affaires ne peut dépasser 5 580,00 € hors TVA
- Déclaration annuelle le 31 mars de chaque année:
- Listing des clients ayant un n° de TVA dont le montant total annuel des achats dépasse 250,00 €
- Total du chiffre d'affaires, y compris les ventes sans factures

## obligations

---

- Un facturier d'entrée, f/res numérotées
- Un facturier de sorties (idem)
- Relevé journalier des ventes sans facture
  
- Attention , le chiffre d'affaire global doit figurer dans votre déclaration fiscale!

## Avantages de la TVA

---

- Indispensable pour vendre en magasin et sur les marchés
- Vous serez taxés sur votre revenu, pas sur votre chiffre d'affaires
- Les frais de l'apiculture peuvent être repris: abonnements, cours et formation
- Matériel
- Traitements et nourriture etc...

## Les amortissements

---

- Investissement en immobilier (20 ans?)
- En matériel: ruches (5 ans?)
- miellerie (10 ans?)
- Véhicule, ordinateur etc

## Les frais

---

- Déplacements
- Consommables
- Eau, gaz et électricité
- Téléphone
- Foncier et assurances
- Pertes de colonies
- Etc...

## Rapport réel de votre rucher

---

■ Quand on aime, on ne compte pas

## Les marchés

---

- Carte de marchand ambulant:
- Guichet d'entreprise
- Durée illimitée
- Prix 150,00€
- Conditions: connaissances de gestion: diplôme secondaire général, technique et artistique (avant 2000) ok
- Après 2000, certificat d'aptitude (guichet)

## Les lois sociales

- Qui dit TVA, dit indépendant!
- Apiculteur amateur, vous avez une couverture sociale
- Vous pouvez avoir une exonération ou une réduction des cotisations

■ Il faut le  
demander

- Attester que des droits sociaux vous sont garantis!
- Ne bénéficier que de faibles revenus (apicoles) d'indépendants
- 1 175,83 € imposables pour l'exonération
- 5 567,44 € pour la réduction
- Cotis trimestrielle 67,21€ entre ces 2 montants
- L'épouse ,à charge du conjoint bénéficie de l'exonération

Pour les retraités  
l'exonération est acquise sous  
2 351,65 €

- le montant des revenus générés par l'entreprise sont attestés par l'extrait de rôle

pensionnés

- Signalez votre activité à votre caisse de pension (si titulaire de TVA)
- Attention: **chômeurs**, signalez au moment de votre inscription au forem (pas question d'agrandir votre exploitation par la suite)!